

Commission thématique « Aménagement durable du territoire, infrastructures, densité urbaine et risques »

Lundi 19 janvier 2015 – Maison du Parc du Sausset – 14h00

Compte-rendu des échanges

Commission présidée par Madame Josiane BERNARD, Vice-Présidente du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

Participants

Liste des participants de la Commission « Aménagement » en annexe du compte-rendu.

ORDRE DU JOUR

- 1^{ère} partie
 - De l'état initial au diagnostic
 - Présentation des 5 questions/sujets « en jeu » du SAGE
 - Temps d'échange – Compréhension des enjeux, de leurs liens et transversalité avec les 2 autres commissions thématiques
 - Présentation du travail en atelier
- Pause
- 2^{ème} partie
 - Travail en atelier sur les sujets en lien avec la commission « aménagement et risques liés à l'eau » :
 - *redécouverte de l'eau et de ses paysages comme éléments de ressourcement*
 - *Entre cours d'eau et ouvrages : des infrastructures hydro-écologiques aux multiples fonctions*
 - Restitution des ateliers en plénière

Cette réunion de la commission « aménagement et risques liés à l'eau » s'inscrit dans la phase diagnostic du SAGE. Le travail réalisé à cette occasion, et qui fait l'objet de la restitution ci-dessous, constitue le socle à partir duquel sera rédigé le diagnostic.

Pour rappel, le diagnostic :

- dégage ce qui fait « enjeu » au sens littéral du terme, c'est-à-dire ce qu'on espère gagner (ou ne pas perdre)
- dit les atouts sur lesquels on peut compter, les faiblesses à pallier, les opportunités à saisir et les menaces à anticiper
- formule les (in)cohérences, les tensions et les points de convergence qui peuvent exister entre les « en-jeux »
- est une construction collective

Organisation et déroulement de la commission « Aménagement et risques liés à l'eau »

- En préparation des trois commissions thématiques (« aménagement et risques liés à l'eau », « qualité de l'eau », « milieux naturels et usages récréatifs liés à l'eau »), 5 questions/sujets « en jeu » ont été pré-identifiés par le groupement d'études en s'appuyant sur l'état initial du SAGE et les éléments recueillis lors des précédentes commissions thématiques. Ces questions « en jeu » sont les suivantes :

- *La qualité des eaux superficielles*
- *La redécouverte de l'eau et de ses paysages comme éléments de ressourcement*
- *Le maintien et la reconquête écologique des milieux humides et aquatiques*
- *La disponibilité des eaux souterraines et l'alimentation en eau potable*
- *Entre cours d'eau et ouvrages : des infrastructures hydro-écologiques aux multiples fonctions*

- La Commission « Aménagement et risques liés à l'eau » était organisée en 2 temps : dans un 1^{er} temps une présentation des questions « en jeu » par le groupement d'études (qui a fait l'objet d'un diaporama joint au présent compte-rendu), suivi d'un débat sur des éléments de compréhension de ces enjeux ; puis, dans un 2^{ème} temps, un travail en atelier sur les enjeux liés à la Commission « Aménagement et risques liés à l'eau », suivi d'une restitution en plénière.

Ce compte-rendu propose une synthèse des principaux échanges de cette commission thématique.

(N.B. : Compte-tenu du temps limité, seuls 3 questions « en jeu » ont été présentées par le Bureau d'étude lors de la 1^{ère} partie de la réunion.)

Restitution des échanges

Lors de cette commission thématique, les échanges ont été particulièrement riches. Les participants ont souligné l'intérêt du SAGE par la nécessité et « l'utilité urgente » pour le territoire de bénéficier d'un espace de dialogue et de concertation autour des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques et humides, et d'aboutir à une stratégie commune, partagée par tous et traduite réglementairement. Le SAGE est également perçu comme un outil indispensable pour rationaliser et rendre plus cohérentes les politiques/démarches engagées aux différents échelons.

L'échelle du SAGE a été jugée pertinente du point de vue à la fois de l'approche hydraulique par bassins versants et de l'aménagement du territoire. Elle permet d'appréhender de manière globale les enjeux de l'eau et des milieux naturels aquatiques et humides et de les croiser avec les enjeux de développement territorial ; et ainsi de faciliter la prise de décisions et les actions des pouvoirs publics. L'articulation des objectifs sectoriels et les compromis à trouver entre les ambitions de développement territorial et les enjeux eau/environnementaux, ont été soulignés par les participants comme d'une importance majeure.

Il a également été dit que si la stratégie doit être pensée à l'échelle globale ou à l'échelle des bassins versants, la question de l'opérationnalité des actions ne peut être initiée qu'à l'échelle locale, et reste en conséquence fortement dépendante d'une part des réalités géographiques, et d'autre part des volontés politiques et des moyens locaux, ainsi que des compétences des maîtres d'ouvrage. L'articulation des échelles locale/globale a émergé comme un enjeu de gouvernance majeure sur le territoire.

Enfin, certains participants ont souligné que les questions d'inondation étaient importantes pour les populations, que ce soit face à des épisodes pluvieux exceptionnels ou lors de projets de redécouverte de l'eau.

QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

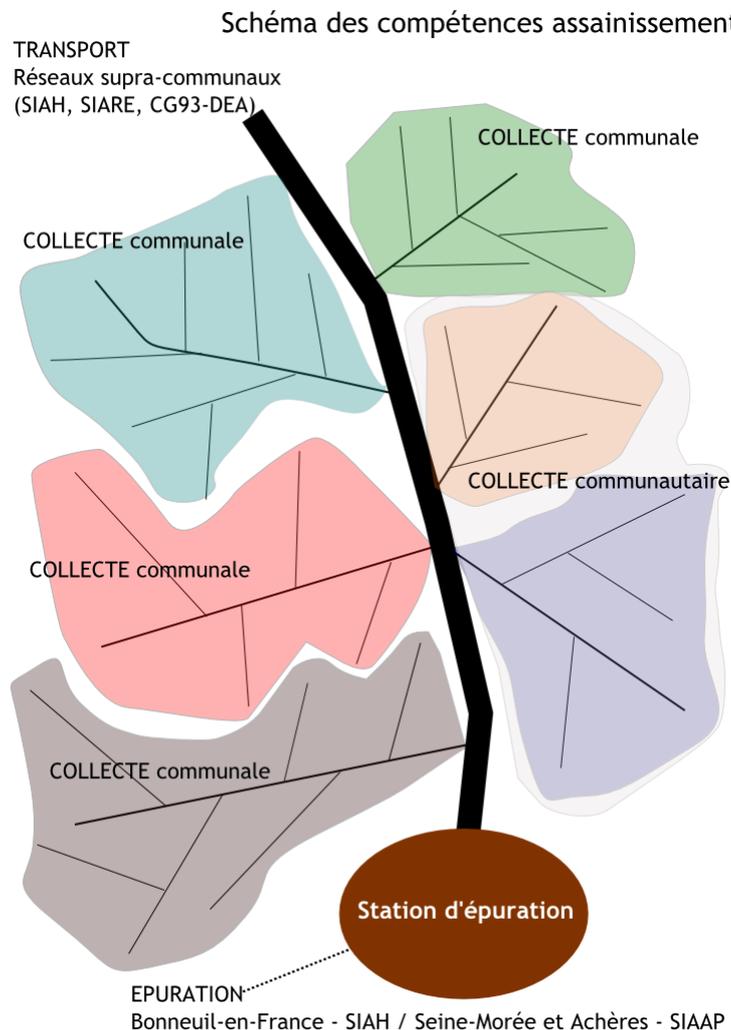
(Restitution des échanges en plénière suite à la présentation par le Bureau d'études)

Les éléments qui ont été débattus :

- **La multiplicité et le manque d'interaction des maîtres d'ouvrage « assainissement »**

Les participants sont, d'une manière générale, assez surpris par le nombre important de maîtres d'ouvrage pour l'assainissement sur l'ensemble du territoire du SAGE (64 maîtres d'ouvrage différents pour les compétences collecte, transport et traitement), et cela d'autant plus qu'ils ont le sentiment que les syndicats intercommunaux impulsent et guident l'action des communes.

Eléments de contexte : comme l'illustre le schéma ci-dessous, les communes ou les communautés d'agglomération ont la compétence collecte. La compétence transport est assurée par des structures supra-communales de type syndicat intercommunal d'assainissement (SIAH et SIARE) dans le Val d'Oise, et par le Département (via la DEA93) pour la Seine-Saint-Denis. Le traitement est quant à lui assuré par des syndicats intercommunaux : le SIAH et le SIAAP. Chaque collectivité a son budget propre et garde la compétence contrôle et police de ses réseaux. La gestion de l'assainissement sur le territoire du SAGE est donc rendue d'autant plus complexe par cette multiplicité des maîtres d'ouvrage, et cela d'autant plus qu'ils fonctionnent relativement peu en interaction.



La multiplicité des maîtres d'ouvrage apparaît globalement comme une faiblesse dans le diagnostic proposé par le groupement d'études. Toutefois, les participants se demandent si cela est véritablement un handicap/problème : est-ce qu'une diminution du nombre de maîtres d'ouvrage (en transférant notamment la compétence à des structures supra-communales) permettrait réellement un meilleur fonctionnement ? A noter que si le transfert se fait à budget constant, la nouvelle collectivité ne pourra pas faire significativement plus de travaux. Néanmoins, la gestion de l'assainissement pourra se faire dans une stratégie cohérente, avec des objectifs et des priorités (géographiques ou thématiques) bien identifiés et partagés.

- **Le manque de moyens financiers alloués à l'assainissement par les collectivités est un problème majeur souligné par les participants, d'autant plus avec la baisse prévisible du budget des collectivités**
 - ✓ Exemple du Schéma directeur d'assainissement du SIARE qui a prévu un budget important d'investissement (105 millions d'euros), même en faisant plusieurs simulations d'évolutions démographique et urbaine. Si les collectivités amélioraient ne serait-ce que de 15% les investissements de branchement, le SDA indique que cela permettrait au SIARE de faire une économie d'environ 20 millions d'euros.
 - ✓ Mais, pour les collectivités, les investissements sur les investissements de branchement ne sont pas la priorité politique, et donc budgétaire : **complexité de financer un réseau qui semble fonctionner et qui ne se voit pas...** Le manque d'investissement sur le renouvellement des réseaux est une « vraie bombe à retardement ». « Les communes sont souvent dans des impasses, car quand ça pète, tout pète en même temps ! ».
 - ✓ L'ensemble des acteurs du territoire semblent convaincus par la nécessité d'investir dans l'assainissement, mais concrètement cela se traduit rarement par une vraie politique d'investissement : l'assainissement reste très secondaire dans les budgets des communes, en particulier dans le contexte économique actuel. Le pluvial étant financé exclusivement par le budget général des collectivités, **peu de communes y consacrent des sommes significatives.**

- Certains participants ont également souligné la **nécessité de faire partager ces objectifs et ces problématiques au plus grand nombre, y compris les citoyens** ; les communes restant le seul vrai relai auprès des particuliers. Leur rôle est donc fondamental.

- Certains participants ont enfin évoqué la **nécessité « d'imposer » les investissements sur les réseaux d'assainissement** (renouvellement des tuyaux par exemple) et de mobiliser immédiatement les communes sur ces questions. **L'échéance 2027 pour l'atteinte du bon état des masses d'eau : « c'est demain », au vu de l'importance des enjeux sur le territoire et de la longueur des procédures.**

Globalement, les participants ont souligné un **manque d'anticipation** : on n'agit que quand les problèmes sont visibles, et généralement il est donc trop tard. Encore trop peu de démarches préventives, et trop de curatifs...

LA REDECOUVERTE DE L'EAU ET DE SES PAYSAGES COMME ELEMENT DE RESSOURCEMENT

ECHANGES EN PLENIERE SUITE A LA PRESENTATION

Les éléments qui ont été débattus

- **Quelles ambitions poursuivies lors d'un projet de réouverture de rivière ?**

Comment faire, **techniquement**, pour concilier sur un même projet les objectifs/attentes de chacun des acteurs/usagers, qui peuvent dans certains cas être antagonistes ? En milieu urbain (donc fortement contraint), comment laisser plus de place au cours d'eau et renaturer ses berges (ce qui nécessite une importante emprise foncière), faciliter l'accessibilité au public, assurer un fonctionnement hydraulique optimal, tout en conciliant les objectifs locaux de densification du tissu urbain ?

- **L'articulation et la coordination des maîtrises d'ouvrage**

De manière générale, les projets de réouverture de rivière urbaine mobilisent de nombreux acteurs. Aujourd'hui, l'articulation entre ces différents acteurs constitue un enjeu majeur pour la réussite de ce type de projet. Les participants s'interrogent sur la nécessité d'une maîtrise d'ouvrage unique, mais dans ce cas qui ? Comment ?

(Compte tenu du nombre de participants, cette question « en jeu » a fait l'objet de 2 ateliers)

RESTITUTION DE L'ATELIER N°1

1 - Comment mieux organiser l'offre de ressourcement sur l'ensemble du territoire, en termes de gouvernance, politique publique, aménagements ? A quelle échelle ?

- ✓ Quelles opportunités saisir : Sur quoi et sur qui peut-on s'appuyer ? quels réseaux, procédures, réformes à venir, politiques publiques... ?
- ✓ Quels sont les écueils à éviter ?

Une multitude de moyens pour remettre l'eau au cœur de la ville... mais également une multitude d'acteurs et de compétences à mobiliser

Pour répondre à la question, le groupe a d'abord cherché à avoir une vision globale des compétences nécessaire pour la réalisation de projets de réouverture de rivières, renaturation, création de bassin « naturel ». Ces projets se trouvent en effet au **carrefour de compétences multiples** telles que l'aménagement/urbanisme, l'environnement, l'assainissement, le cadre de vie, le foncier, le paysage, l'écologie, travaux publics/génie civil... C'est donc une **multiplicité d'acteurs qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler en interaction**. Dans ce contexte il semble donc nécessaire de clarifier « qui fait quoi ? » : qui construit ? Qui gère ? Qui finance ?...

A noter que la redécouverte de l'eau ne se limite pas à des projets de grande ampleur. Remettre l'eau au cœur de la ville se concrétise également par la mise en œuvre de techniques alternatives réalisées à l'échelle d'une rue, d'un îlot, d'un projet...

Sur quels outils s'appuyer pour mettre en œuvre et donner une cohérence aux aménagements prévus ?

- les outils réglementaires : zonage, PLU (ou PLUI ?)
- les CDT : instances nécessaires mais pas suffisantes. Nécessité d'avoir des gardes fous extérieurs.
- les études Trames vertes et bleues qui introduisent la notion de continuité écologique entre l'amont et l'aval.
- les outils cartographiques – SIG. Ils permettent par exemple :
 - ✓ de faire un croisement cartographique entre les aménagements qui ont déjà abouti, ceux qui sont en cours ou en projet et les secteurs / tronçons sur lesquels tout reste à faire / à définir.
 - ✓ d'analyser de manière transversale les projections et propositions d'aménagement (ou de préservation) du territoire inscrites dans les divers études et documents de planification réalisés sur le territoire du SAGE (Trames vertes et bleues, schéma agricole de l'EPA Plaine de France, secteurs à urbaniser des documents de planification – SCOT et PLU) afin de visualiser les incohérences, leviers, potentiels et menaces en lien avec la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques/humides...
 - ✓ de croiser les zones à risque d'inondation ou sensible au ruissellement et les projets d'aménagement, afin d'adapter au mieux l'urbanisation dans ces secteurs.

Une des plus-values du SAGE est de vérifier et d'assurer la cohérence entre les actions préconisées à l'amont et celles préconisées à l'aval, et d'en limiter les incidences.

Les principaux freins à la redécouverte de l'eau et de ses paysages

- **Antagonismes très forts entre les objectifs « eau / environnement » et les ambitions de développement territoriales (logements, transport...)**
De manière générale, les objectifs de développement territorial prennent toujours le pas sur les problématiques environnementales ; d'autant plus dans un contexte de pression et de spéculation foncière. Il y a une réelle **concurrence spatiale** entre les objectifs de logement très ambitieux affichés notamment dans les CDT et les objectifs environnementaux qui nécessitent du foncier disponible pour des projets de bassins de retenue, de découverte/renaturation de cours d'eau, la préservation (non constructibilité de certaines zones) pour le maintien de certaines zones naturelles...
- **Gouvernance de la gestion des ouvrages** : qui va construire ? Qui va gérer ? Avec quels moyens ? Quels contrôles sur ce qui est construit ? Qui est en charge de la maintenance des ouvrages en techniques alternatives (l'Etat, les riverains, les collectivités...) : **une accumulation d'acteurs, au détriment de l'efficacité sur le terrain.**
- **Vulnérabilité du territoire aux risques liés à l'eau** : lors de projet d'aménagement, les communes et les aménageurs doivent se demander « que fait-on de l'eau (des eaux pluviales/de ruissellement) quand on aménage un site ? **Parfois des permis de construire sont délivrés dans des secteurs vulnérables aux risques liés à l'eau** (débordement ou remontée de nappes). La population doit savoir à quoi elle s'expose quand elle achète un logement. A noter qu'en cas d'inondation, ce sont les communes qui portent la **responsabilité** car ce sont elles qui délivrent les permis de construire.

- **Méconnaissance des obligations d'entretien et désintérêt/désengagement des riverains d'un cours d'eau** : au début cela paraît « *sympathique* » d'avoir un ruisseau dans son jardin, puis les contraintes/nuisances (entretien, odeurs, rats...) amènent les riverains à buser le tronçon qui se trouve sur leur terrain. A noter que les propriétaires sont responsables de l'entretien des berges d'un cours d'eau non domanial quand celui-ci passe sur leur terrain.

2 - Comment mieux susciter, réveiller et révéler la demande en matière de ressourcement autour des espaces de l'eau ? A quelle échelle ?

- ✓ Quels leviers activer (art, culture, histoire...) ?
- ✓ Sur quels relais s'appuyer ?
- ✓ Quels secteurs ont le plus de potentiel ?

Il semble pour les participants que la bonne question n'est pas tellement de savoir « comment mieux susciter, réveiller et révéler la demande », mais plutôt « comment bien gérer les usages actuels ». En effet, faut-il chercher à susciter d'autres usages, alors que les enjeux fondamentaux, que sont la lutte contre les inondations et le ruissellement et l'amélioration de la qualité des eaux, ne sont pas encore réglés. Ne faut-il pas, pour le moment, rester modeste dans les ambitions plutôt que de vouloir démultiplier les usages ? Les participants ont ainsi pointé le risque de « susciter l'envie des élus » (par exemple pour les projets de réouverture) et d'être ensuite confronté à l'impossibilité de traiter correctement tous les enjeux.

RESTITUTION DE L'ATELIER N°2

1 - Comment mieux organiser l'offre de ressourcement sur l'ensemble du territoire, en termes de gouvernance, politique publique, aménagements ? A quelle échelle ?

- ✓ Quelles opportunités saisir : Sur quoi et sur qui peut-on s'appuyer ? quels réseaux, procédures, réformes à venir, politiques publiques... ?
- ✓ Quels sont les écueils à éviter ?

2 - Comment mieux susciter, réveiller et révéler la demande en matière de ressourcement autour des espaces de l'eau ? A quelle échelle ?

- ✓ Quels leviers activer (art, culture, histoire...) ?
- ✓ Sur quels relais s'appuyer ?
- ✓ Quels secteurs ont le plus de potentiel ?

Plusieurs leviers ont été proposés. Ils portent sur les dimensions :

- **Connaissance/formation**

- ✓ s'appuyer sur les connaissances historiques et géographiques du territoire pour organiser l'offre (recensement du patrimoine local), travailler sur la mémoire des lieux...
- ✓ sensibiliser le public (enfants, adultes, élus...) aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques via le système scolaire, les associations ; mais aussi les aménageurs.

- **Organisation/planification**

- ✓ Définir des priorités et s'appuyer sur la complémentarité des projets (« *on ne peut pas tout faire partout* »)
- ✓ L'articulation et la coordination des études Trames vertes et bleues et les politiques Espaces naturels sensibles des Départements ; et le suivi des études en cours engagés par les acteurs du SAGE : étude de renaturation du Petit Rosne, schéma agricole de l'EPA Plaine de France par exemple.
- **Mobilisation sociale et civile**
 - ✓ associer la population lors des projets (si les acteurs locaux identifient un potentiel de restauration/redécouverte d'un cours, mais qu'il n'y a pas de réelle demande sociale, voire des réticences, le projet risque d'être mal perçu ou même de ne pas aboutir). Sortir de la logique purement informative pour créer les conditions d'une concertation avec la population.
 - ✓ mobiliser l'ensemble du tissu associatif (environnemental, culturel, artistique, historique, sportif...) et les offices du tourisme afin qu'ils servent de relais, impliquer la population au niveau associatif via des chantiers de bénévole par exemple.
- **Paysage/aménagement/aménités/usages** :
Rendre visible et accessible (signalétique, aménagements adaptés, pratiques de loisirs facilitées). Rendre les « spots » déjà identifiés plus vivants.
- **Foncier** :
Acquisition des berges, imposer un passage sur les bords des rivières quand des travaux de renaturation sont effectués.
- **Gouvernance** :
Le SAGE est perçu comme un levier pour favoriser une meilleure articulation des acteurs et clarifier la gouvernance.
- **Le Grand Paris** :
Une opportunité si l'urbanisation est « *intelligente* », mais sinon il reste une menace.

ENTRE COURS D'EAU ET OUVRAGES : DES INFRASTRUCTURES HYDRO-ÉCOLOGIQUES AUX MULTIPLES FONCTIONS

ECHANGES EN PLENIERE SUITE A LA PRESENTATION

Les éléments qui ont été débattus

L'ENJEU

Redonner de la plurifonctionnalité aux infrastructures hydro-écologiques pour répondre de façon **équilibrée** à l'ensemble des objectifs précédents :

- Redécouverte de l'eau et de ses espaces (paysages, usages)
- Insertion de l'écologie dans les tronçons et ouvrages artificialisés
- Généralisation des techniques alternatives d'infiltration

- **Sur la possibilité de « Répondre de façon équilibrée à l'ensemble des objectifs »**

Les participants ont souligné la difficulté de concevoir des projets qui concilient de manière totale et optimale l'ensemble des fonctions (hydraulique, écologique, paysagère et d'usage). Il faut plutôt tendre vers des compromis, en fonction des besoins locaux. Les maîtres d'ouvrages sont souvent déçus des résultats, car éloignés du « projet idéal ».

- **Quelle différence entre l'enjeu redécouverte de l'eau et l'enjeu sur la plurifonctionnalité des infrastructures ?** Comment et où se fait sa plus-value par rapport aux questions « en jeu » sectorielles ?

RESTITUTION DE L'ATELIER

1 - Quelles fonctions de ces « infrastructures » apparaissent le plus en souffrance selon les secteurs, notamment celles en lien avec votre commission thématique ? Comment cela s'explique-t-il ?

Grâce à l'ensemble des actions menées depuis plusieurs décennies, **la fonctionnalité la moins en souffrance aujourd'hui est l'hydrologie**, le dimensionnement des voies d'eau/réseau étant suffisamment important pour éviter les inondations pour les pluies courantes à moyennes. La prise en compte de cette fonctionnalité hydraulique reste aujourd'hui la plus importante (avant l'écologie, les usages et le paysage) aux yeux des représentants politiques locaux, qui doivent assurer la protection des populations. Il faut noter toutefois qu'un épisode pluvieux de récurrence « centennale » reste problématique et pourrait avoir des effets dévastateurs localement.

Ce sont donc bien l'écologie et les problématiques d'usage (auxquelles nous rattachons la fonction paysagère) qui sont les fonctions les plus en souffrances. La fonction écologique fait l'objet d'une prise de conscience collective et progressive (verdissement des politiques publiques, éco-conditionnalité des financeurs tels que la Région ou l'AESN...), mais les réalisations effectives de projet à vocation écologique se heurtent à un manque de connaissance et de savoir-faire technique des maîtres d'œuvre. Concernant les questions d'usage/paysage, elles font encore l'objet d'approches très différenciées et donc d'actions non unifiées, voire contraires (pour certains acteurs, les projets de redécouverte de l'eau sont souvent stoppés par des questions sécuritaires). La prise de conscience des élus sur ces problématiques d'usages et de paysages liés à l'eau reste variable selon les territoires et dépend des politiques et des demandes sociales locales.

La difficulté est de faire prendre conscience que de tels investissements (dans un contexte économique peu favorable) s'explique/se justifient par les gains (techniques, sociaux, économiques) qui peuvent en découler à court, moyen et long terme.

2 - Quels potentiels d'équilibre par secteur peut-on viser ? Qu'est-ce qui pourrait être un moteur ou un frein selon les secteurs ? Est-ce qu'il faut viser le même équilibre selon les secteurs ?

Faute de temps les participants n'ont pu évaluer par secteur les potentiels d'équilibre atteignables. S'il paraît évident que **les secteurs les plus urbanisés** (les plus proches de Paris, en Seine-Saint-Denis notamment) **sont les plus mis à mal au niveau écologique et paysager**, une caractérisation reste néanmoins difficile.

Pour définir les grands équilibres par secteur géographique, il paraît nécessaire d'engager l'élaboration d'un diagnostic écologique (à l'échelle des bassins versants, voire au-delà si l'on se réfère aux territoires des trames vertes et bleues) croisé à un diagnostic social et économique à échelle locale, voire micro-locale. Il s'agit donc là d'un enjeu méthodologique, qui consiste pour les différents acteurs à reconnecter ensemble les différentes échelles d'actions thématiques (aménagement, hydraulique, écologique, paysagère...). A cet effet, le SAGE semble être l'outil approprié, car il croise à la fois les enjeux hydrauliques par bassin versant et les enjeux économiques et sociaux par bassin de vie.

En conclusion, le groupe de travail rappelle que la **dimension foncière, en termes spatiaux et financiers, est souvent peu prise en compte, voire méconnue des acteurs alors même qu'elle constitue la base de toute action.**

3 - Comment mieux s'organiser pour assurer ces équilibres ? A quelle échelle faut-il penser cet équilibre ?

Les participants de cet atelier ont discuté de deux approches possibles en ce qui concerne la mise en œuvre de projets plurifonctionnels, type réouverture de cours d'eau :

- Privilégier des actions concentrées sur des tronçons ciblés où il est possible d'agir dans une logique pragmatique : **là où on peut (emprise, foncier, financement...) et où on sait techniquement faire.** Cette approche très pragmatique doit pour autant se faire dans un cadre global type contrat de rivière afin d'assurer une cohérence d'ensemble et un niveau d'ambition. L'idée est également de valoriser ces projets, donner à voir, jouer sur l'exemplarité afin ensuite de faire émerger d'autres projets. Cela condamne néanmoins certains cours d'eau, où il serait moins facile d'agir, et qui pourtant nécessiteraient des interventions (notamment du point de vue de l'amélioration de la qualité des eaux).
- Privilégier une **approche élargie à des échelles de gouvernance qui n'existent pas à ce jour mais qui constituent les entités de gestion future de nos grands territoires** (Grand Paris, Métropole, Région, au détriment des communes, départements, voire agglomération). En effet, si l'échelle des cours d'eau est la plus pertinente pour des projets de maintien et de reconquête écologique, ils ne coïncident pas avec les périmètres des porteurs de projet (souvent les communautés d'agglomération), ni même avec les périmètres d'aménagement.

Liste des participants de la Commission « Aménagement » - 19 janvier 2015

NOM	STRUCTURE/FONCTION
Mme Josiane BERNARD	Présidente de la Commission « Aménagement », Vice-Présidente du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis (DEA 93)
M. Gilles MENAT	Vice-Président de la Commission « Aménagement », Adjoint au Maire de Baillet-en-France
M. Christian BAUSSON	Association Environnement 93
M. Paul-Edouard BOUQUIN	Conseiller municipal de Domont
M. Christophe BOYER	Chargé de mission Police de l'eau (Département 93) – DRIEE IdF
Mme Faustine BRIOT	Adage Environnement
M. Laurent CABRERA	Responsable du service infrastructures – Ville de Garges-lès-Gonesse
M. Eric CHANAL	Directeur du SIAH Croult et Petit Rosne
Mme Gaëlle CHEVILLOTTE	AscA
M. Biagio CORTESE	Chef de projet - Communauté d'agglomération Terres de France
Mme Josiane CREUZET	Chargée d'opérations – Agence de l'Eau Seine-Normandie
Mme Juliette DELMAS	Animatrice du SAGE Croult Enghien Vieille Mer
Mme Elisabeth HEYLER	Complementerre
M. Jean-Noël HUETTE	Vice-Président de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 75, 92, 93, 94
M. Jérémie JEANNEAU	Chargé d'opérations, Agence de l'Eau Seine Normandie
M. Samy KHALDI	Chargé de mission - Communauté d'agglomération Terres de France
Mme Véronique LANIER	Chargée d'étude –Service hydrologie urbaine et environnement de la DEA 93 (CG93)
Mme Amparo MARTAUD	Directrice générale des services du SIA de la région d'Enghien-les-Bains
Mme Catherine MENNETRIER-VALETTE	Responsable du service Police de l'eau et des milieux – DDT du Val d'Oise
M. Ronan QUILLIEN	Responsable du bureau liaison aménagement-urbanisme de la DEA 93 – CG93
Mme Morgane SANCHEZ	Responsable du Pôle Politique de l'eau - Service eau et sous-sol de la DRIEE Ile-de-France
M. Johann SANDLER	Directeur adjoint du service aménagement – Ville de Garges-lès-Gonesse
M. Marc SATIN	ADAGE Environnement
Mme Nicole VALEANU	Vice-Présidente à l'environnement et au développement durable – Communauté d'agglomération Terres de France
Mme Miliça VASIC	Responsable technique des projets d'aménagement – EPA Plaine de France

